



2020-2021 Rapport Annuel

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées mauriciennes**

Table des matières

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
L'AGENCE	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS.....	6
SES ADMINISTRATEURS.....	7
SON COMITÉ TECHNIQUE.....	7
SON PERSONNEL	8
SES BUREAUX	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	12
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	13
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	14
LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	16
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	22
LA PERFORMANCE DES AGENTS LIVREURS.....	24
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES.....	24
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT	25
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	26
LES PLANS D'ACTION	27
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)	27
LES PERSPECTIVES 2021-2022.....	29
LES ANNEXES	
LISTE DES ACRONYMES.....	31
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DU PROGRAMME EN 2020-2021	32
CRITÈRES DE PERFORMANCE	33
BILAN DES PLANS D'ACTION ANNUELS.....	34
PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES	35
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - RÉGULIER EN 2020-2021	36
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - SUBVENTION 2018 EN 2020-2021.....	38
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP EN 2020-2021	39
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2020-2021 SELON LE TYPE D'AIDE : GLOBALE OU TECHNIQUE	41



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Une année peu ordinaire vient de se terminer. La pandémie nous fait un peu perdre la notion du temps ! Avec la tenue tardive de l'assemblée générale 2019-2020 en octobre dernier, nous sommes réunis à nouveau en peu de temps pour faire un retour sur 2020-2021.

Quand on regarde les résultats de la dernière année, difficile sur papier de détecter la présence de la COVID 19. Les investissements en travaux sylvicoles réalisés sur le territoire ont atteint un sommet avec plus de 2,2 M\$. Dans ce contexte particulier d'opérations, les conseillers forestiers ont su s'adapter à la situation pour permettre aux propriétaires d'avoir accès au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. En ce qui concerne la cible régionale de mobilisation des bois, selon les rapports de mise en marché des syndicats de producteurs de bois, l'industrie a acheté près de 350 000 mètres cubes provenant des forêts privées de la Mauricie. Ce volume est un peu en deçà de notre cible pour 2020 qui était de 400 000 m³.

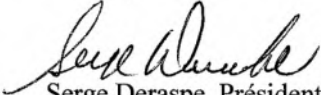
Depuis mon arrivée à l'Agence, je constate que la forêt privée offre beaucoup de potentiel. Les budgets supplémentaires octroyés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que la forte mise en marché des dernières années ont permis au conseil d'administration de dégager de la marge de manœuvre pour assurer aux conseillers forestiers de la stabilité et de la prévisibilité dans leurs opérations des prochaines années. Dans l'optique de favoriser l'accès au programme au plus grand nombre de propriétaires, l'Agence a aussi entrepris d'accréditer de nouveaux conseillers forestiers. Cependant, les effets tardent à se faire sentir sur le terrain avec un niveau d'activité plutôt « irrégulier » pour plusieurs de ces conseillers forestiers qui peinent à développer leur clientèle. Il en résulte que les budgets qui leur sont attribués ne sont pas entièrement investis et le nombre de producteurs actifs ainsi que les superficies forestières enregistrées sont à la baisse sur notre territoire. Rappelons que dans l'optique de supporter leurs démarches auprès de nouveaux clients, l'Agence rend disponible un budget de recrutement pour financer des visites ciblées chez des producteurs inactifs.

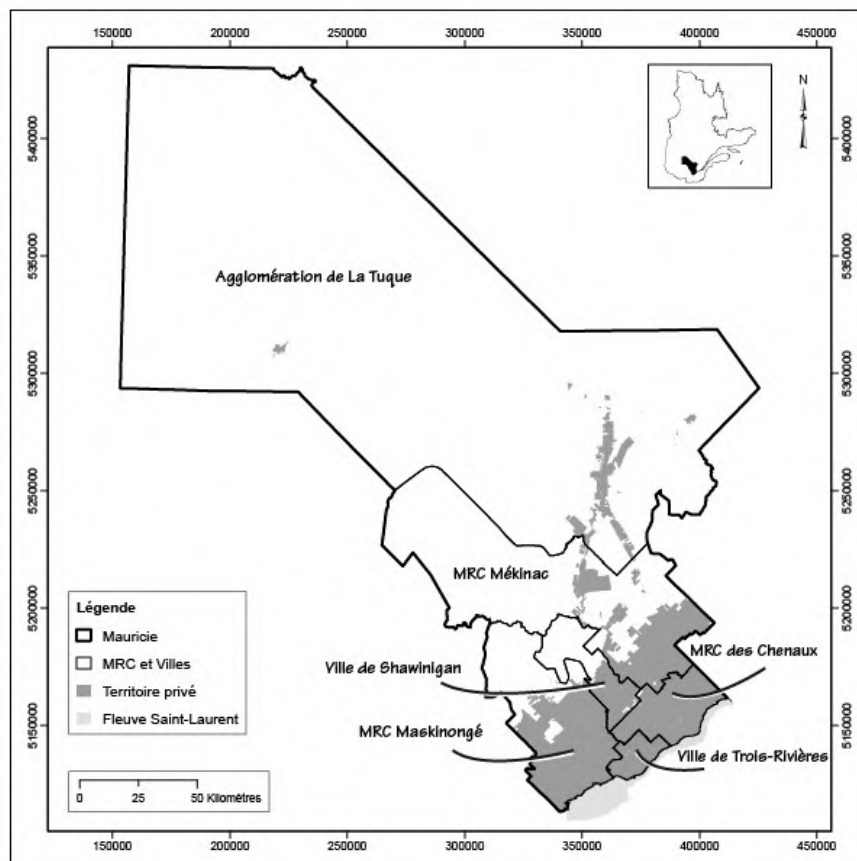
Pour 2021-2022, le ministre ajoute une autre subvention au programme. Il reste deux années à la Subvention 2018 (2018-2023) et s'ajoute la Subvention 2021. En Mauricie, c'est 2,4 M\$ de plus pour les quatre (4) prochaines années (2021-2025). Des budgets supplémentaires qui visent principalement à augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée. Peut-on espérer que la pénurie que nous vivons actuellement pour les produits et sous-produits du bois induira une demande accrue de l'industrie pour les bois de forêt privée ? Cela pourrait-il favoriser la hausse du prix offert aux producteurs forestiers. Il faut bien constater que quand il s'agit de récolter leur bois, le prix offert est certainement un élément qui pèse dans la balance dans la prise de décision du propriétaire à

réaliser ou non une coupe dans son boisé. L'aide financière offerte par le programme n'est pas toujours un incitatif suffisant pour beaucoup de propriétaires de boisé qui considèrent qu'il ne leur en reste pas assez dans leurs poches.

Je termine en remerciant mes confrères au conseil d'administration. La pandémie nous a fait découvrir la visioconférence. Il n'en reste pas moins plus difficile d'échanger avec cet outil technologique. En dépit de cette situation exceptionnelle, les administrateurs ont assuré la prise de décision et la continuité des activités de l'Agence. Je les en félicite !

Bonne fin de journée !


Serge Deraspe, Président



L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche

MRC Mékinac

Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq, Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest



Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

En 2020-2021, les membres du conseil d'administration sont, selon le partenaire :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé (depuis le 5 septembre 2018)
- ↳ M. Serge Deraspe, MRC Mékinac (depuis le 5 décembre 2017)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain (depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie (depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée (depuis le 18 février 2014)
- ↳ M. Jonathan Perron, Produits forestiers Résolu Inc. (depuis le 20 juin 2018)

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- ↳ M. Jean-Marc Blais (depuis le 4 octobre 2017)
- ↳ M. Yves Gauvreau (depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif.

- Président : M. Serge Deraspe
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeurs : M. Jonathan Lambert
M. Michel Bourassa

Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés du sujet et de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.

Le virage en 2016-2017 vers un encadrement du programme par un Cahier provincial de références techniques, des taux calculés par le BMMB et une grille de taux provinciale définie par le MFFP a réduit les points techniques de décisions régionales et, du fait, la pertinence de tenir des rencontres du comité technique.



Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2020-2021 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable de la géomatique.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mme Sylvie Deschesnes qui partage son temps entre les dossiers de l'AMFM et de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM).



Ses bureaux

L'Agence occupe des espaces à bureaux appartenant à la société de location immobilière Olymbec.

L'Agence partage ses espaces de bureaux avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 210-500 avenue Broadway à Shawinigan.

Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.

Un bail d'une durée de cinq ans est signé par les deux organisations jusqu'au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

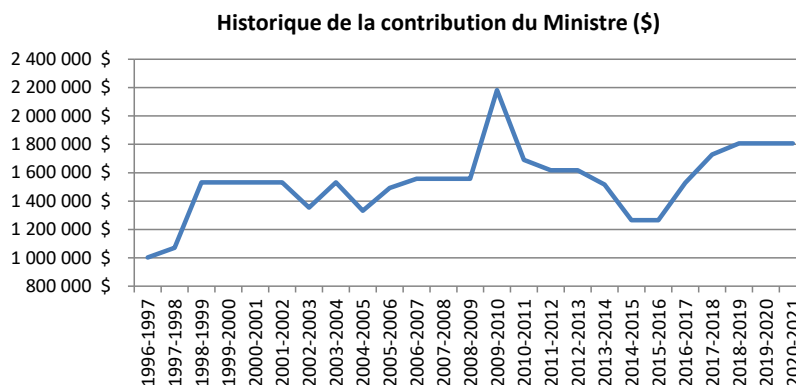
La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de mise en valeur de leur boisé.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2020-2021, deuxième année d'une entente triennale se terminant au 31 mars 2022, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

La « Mesure spéciale - Subvention 2018 » qui, pour la Mauricie, représente une enveloppe supplémentaire de 2,7 M\$ en est à sa troisième année d'un programme de cinq (5) ans : de 2018 à 2023. La « Subvention 2018 » doit contribuer à favoriser la mobilisation des bois et à assurer le maintien du flux de bois en provenance de la forêt privée par le financement de travaux de récolte et la remise en production de superficies mal régénérées.



Le volume de bois provenant des forêts privées livré aux usines de transformation du bois est passé de 4,6 millions de mètres cubes (Mm³) en 2014 à 6,4 Mm³ en 2019. Pour la période 2020-2024, le MFFP vise à poursuivre l'augmentation des bois livrés aux usines de transformation des bois en les faisant passer de 6,4 Mm³ à 7,8 Mm³ d'ici la fin de 2023.

En 2020, les volumes mis en marché par les syndicats et offices de producteurs forestiers régionaux représentent 6,2 Mm³. Pour la Mauricie, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, le volume de bois mis en marché est de 348 100 m³.

Volumes livrés provenant du territoire de l'AMFM (en mètres cubes solides)			
2017	2018	2019	2020
515 500	333 523	410 962	348 100

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2020-2021, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 105 320 \$ (105 320 m³ déclarés) dont 95 150 m³ pour des bois mis en marché entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. 10 170 m³ sont déclarés pendant l'année pour des bois achetés par l'industrie au cours des années antérieures. Trente-quatre (34) entreprises de transformation du bois versent une contribution à l'Agence en 2020-2021.

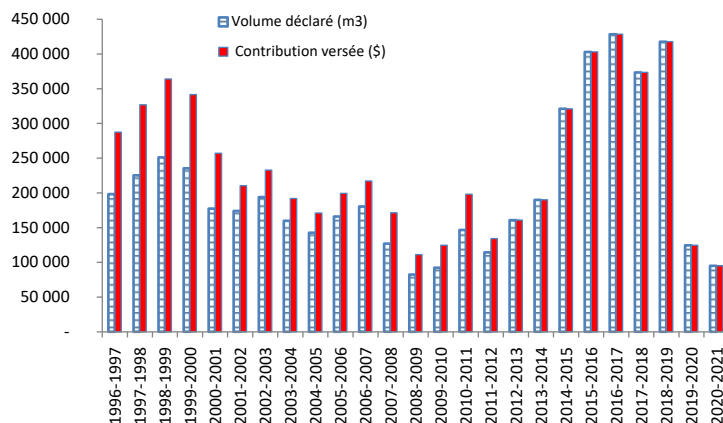
Les volumes déclarés à l'Agence en 2020-2021

Répartition de la contribution 2020-2021 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2020-2021 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$		30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$		33
2015-2016	403 008	1,00 \$	403 008 \$		42
2016-2017	428 499	1,00 \$	428 499 \$		38
2017-2018	373 471	1,00 \$	373 471 \$		42
2018-2019	417 779	1,00 \$	417 779 \$	101 \$	45
2019-2020	124 674	1,00 \$	124 674 \$	10 069 \$	34
2020-2021	95 150	1,00 \$	95 150 \$	95 150 \$	31
Total				105 320 \$	34

¹ Taux à 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001.

² Taux à 1,35 \$/m³ au 22 mars 2007.

³ Taux à 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011.



Titulaires de permis d'usine de transformation ayant déclaré des bois en 2020-2021

Entreprise	Localisation
Adélarde Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Belle-Ripe Inc.	Princeville
Blanchette et Blanchette Inc.	Weedon
Bois Daaquam Inc.	Saint-Just-de-Bretenières
Bois de sciage Lafontaine Inc.	Sainte-Perpétue-de-l'Islet
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Corporation Internationale Masonite (IMM)	Lac-Mégantic
Éloi Moisan Inc.	Saint-Gilbert
Forex Inc.	Mont-Laurier
Groupe Crête Inc.	Chertsey, Saint-Faustin
La Granaudière	Saint-Michel-des-Saints
Les bois Poulin Inc.	Lac-Drolet
Moulin St-André Enr.	Mascouche
Panneaux et Scierie Maski Inc.	Louiseville
Produits Forestiers Arbec Inc.	Shawinigan
Produits Forestiers DG Ltée	Sainte-Aurélie
Produits Forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits Forestiers Mauricie	La Tuque
René Bernard Inc.	Beauceville
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Paul Vallée Inc.	Saint-Isidore-de-Clifton
Scierie Préverco Inc.	Daveluyville
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Scierie Sainte-Thècle Inc.	Sainte-Thècle
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Stella-Jones Inc.	Gatineau
Transfobec Mauricie	La Tuque
Vexco Inc.	Plessisville

Répartition selon le volume déclaré

Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises
Moins de 100 m ³	7
100 à 499 m ³	11
500 à 999 m ³	1
1 000 à 4 999 m ³	9
5 000 à 9 999 m ³	3
10 000 à 19 999 m ³	2
20 000 à 30 000 m ³	1
Total	34

Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois en 2020-2021

Entreprise	Localisation
La Bûche Carrée	Saint-Étienne-des-Grès
Serv. Forestiers F. Rivard	Shawinigan
Syndicat producteurs de bois Mauricie	Bois vendus aux États-Unis



Les propriétaires forestiers

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %). Ensuite, le ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2020-2021, les taux de participation du MFFP au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont de 95 % pour les travaux de dégagement (1^{er}, 2^e et 3^e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

La contribution « théorique » des propriétaires se définit par l'écart entre la valeur à 100 % (calculée par le BMMB) et la valeur inscrites à la grille provinciale de taux.

En 2020-2021, pour tout le PAMVFP, selon la programmation finale de travaux, la contribution « théorique » des propriétaires est de 290 365 \$ (11,3 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 2 573 698 \$.

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2020-2021				
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Programmation de travaux facturés			
	Valeur calculée aux taux à 100 % (BMMB)	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MFFP)*	Contribution "théorique" des propriétaires	
			\$	%
Régulier	1 680 515 \$	1 528 732 \$	151 784 \$	9,0%
Subvention 2018	893 183 \$	754 602 \$	138 582 \$	15,5%
Total PAMVFP	2 573 698 \$	2 283 333 \$	290 365 \$	11,3%

* Des réductions appliquées sur certains traitements expliquent l'écart avec le montant payé par l'Agence.

Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 11 218 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2018 : 48 498 \$;
- Cotisations des membres : 450 \$ (9 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$);
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 3 333 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux détruits (2 plantations converties à l'agriculture à la suite d'une vente) : 7 276 \$;
- Arbitrage d'un cas de vérification opérationnelle pour l'Agence des Bois-Francs : 1 522 \$.

Financement spécifique du MFFP :

- Correction au Registre des producteurs forestiers : 1 076 \$;
- Refonte du Registre des producteurs forestiers / Tests du nouveau système : 5 063 \$;
- SIGGA des agences / Développement SIGGA 2.0 : 42 003 \$.

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 3 641 \$.

La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 5 700 \$ en 2020-2021.

Groupes de partenaires régionaux							
Nombre de participations aux assemblées régulières par groupe de partenaires en 2020-2021							
Rencontre	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	3	3	3	3	5	5	19
Total des participations		3	3	3	5	5	19
Valeur monétaire de la contribution		900 \$	900 \$	900 \$	1 500 \$	1 500 \$	5 700 \$

Participation des administrateurs aux assemblées du conseil d'administration en 2020-2021			
Catégorie	Sous-catégorie	Représentant	Nombre de présences
Monde municipal		Michel Bourassa	0/3
		Serge Deraspe	3/3
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	3/3
	OGC	Gilbert Nolet	3/3
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Lambert	3/3
		Jonathan Perron	2/3
Ministre / MFFP		Jean-Marc Blais	3/3
		Yves Gauvreau	2/3



Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le conseil d'administration tient trois (3) rencontres régulières :

- le 5 mai 2020
- le 18 septembre 2020
- le 14 janvier 2021.

En raison de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, seule la rencontre du 18 septembre a pu se tenir « en présentiel ».

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- L'état des surplus non affectés;
- La cotisation des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs des officiers au conseil exécutif;
- La cible régionale de mobilisation des bois, les volumes mobilisés et les superficies forestières enregistrées;
- La situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et les informations des partenaires régionaux;
- La Mesure spéciale - Subvention 2018 octroyée pour 2018-2023: mise à jour de la programmation de l'an 3 selon les résultats 2019-2020;
- Le « Fonds contribution industrielle »: contribution et décaissement;
- Les frais mensuels au compte bancaire chez Desjardins;
- L'aide financière octroyée pour des coupes commerciales exécutées sur les statuts apparentés à des usines de transformation du bois;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et du rapport financier;
- Les modifications aux règlements généraux afin de pouvoir reporter l'assemblée générale des membres à plus de 90 jours et d'inclure différents moyens de communication pour la tenue d'assemblées du conseil d'administration et d'assemblée générale des membres;
- La pandémie de la COVID-19 : la fermeture des bureaux de l'AMFM, le télé-travail et la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- Le programme régulier et la Mesure spéciale - Subvention 2018 : programmations, plans d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur);
- Le Cahier provincial de références techniques du MFFP, les modalités de livraison des programmes pour le territoire de la Mauricie et les taux de la grille provinciale;
- Le financement du programme pour de nouvelles activités: 3^e dégagement de plantation, 2^e éclaircie commerciale de plantation, taille phytosanitaire de pins blancs et rouges, déblaiement par décapage avec excavatrice. Un taux est octroyé pour l'ajustement pour les mesures sanitaires et le prix des carburants selon l'activité financée;
- Les assouplissements administratifs demandés aux agences par le sous-ministre associé aux forêts;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (déc# 14 - Mai 2011);
- Les demandes d'accréditation et l'accréditation de nouveaux conseillers forestiers selon les conditions établies en 2018;
- Les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués sur demande des agents livreurs;

- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
- Le suivi des investissements pour l'unité d'aménagement Maskinongé (411);
- L'aide financière maximum par producteur et les demandes de budgets supplémentaires.

Transfert de connaissances et formation

- La publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- Le financement de formations organisées par le SPBM pour les propriétaires forestiers de la Mauricie.

Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la Mauricie

- La direction des inventaires forestiers et la transmission des données géomatiques se rapportant aux travaux financés par le programme;
- L'étude des « bois sans preneur » de FPInnovations et la transmission des données géomatiques de localisation des plantations.

Dossiers régionaux

- Le membership à l'AFVSM;
- Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH): consultations et échanges par territoire et pour la Mauricie.

Dossiers provinciaux

- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- La modernisation du Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) : développement avec le consultant Devicom et financement du MFFP;
- La rémunération des élus municipaux aux conseils d'administration des agences;
- Le modèle d'affaires des groupements forestiers / Gabarits d'avis et de consentement à la livraison sur le territoire exclusif d'un autre groupement forestier;
- Le plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 et la cible 6 qui vise à "Augmenter de 55 % à 60 % la proportion des investissements af-

fectés à l'exécution des travaux sylvicoles d'ici 2024";

- La révision ciblée du régime forestier et « Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers »;
- La refonte du système informatique du Registre des producteurs forestiers (FPR) : mise en ligne et ajustement de la durée du certificat à la date d'échéance du plan d'aménagement forestier;
- La consultation du BMMB sur la valeur des taux à 100 %;
- La Table nationale sur les forêts privées et la représentation des agences;
- Le projet de loi 148: l'implantation d'un taux de taxes foncières pour les producteurs forestiers et la correction des informations relatives à leur propriété forestière enregistrée (matricules).

Le comité technique

Le comité technique n'a tenu aucune rencontre en 2020-2021.



Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2020-2021, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) qui se compose de deux enveloppes budgétaires : le programme régulier et la Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018). Le programme permet à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Pour chaque activité financée, l'aide est définie dans une grille provinciale éditée annuellement par le MFFP. Pour la réalisation d'un traitement sylvicole répondant aux balises du Cahier de références techniques, le propriétaire peut recevoir l'un des trois (3) types d'aide financière : globale-G (aide à la technique et aide à l'exécution), seulement de l'aide à la technique-T ou seulement de l'aide à l'exécution-E.

L'attribution des budgets aux agents livreurs se fait en début d'année financière. Chaque agent livreur se voit octroyer un budget en fonction de sa performance de l'année antérieure et de sa moyenne des budgets alloués pour les trois dernières années. La Subvention 2018 est un budget supplémentaire qui est soumis à la décision # 19 (Rendez-vous de Mai 2011) soit une attribution de 75 % de l'enveloppe aux deux groupements forestiers accrédités sur le territoire. Chaque agent livreur reçoit une enveloppe distincte pour le régulier et la Subvention 2018.

Une fois attribué, le budget d'un agent livreur est considéré de manière « globale » (régulier + SUBV-2018). La facturation de travaux doit respecter les particularités de chaque programme. En cours d'année, les agents livreurs sont amenés à réviser leurs besoins et des budgets sont offerts pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle régionale.

Les investissements par agent de livraison

En 2020-2021, sur le territoire de l'Agence, douze (12) agents livreurs sont accrédités pour la livraison du programme aux producteurs forestiers. Quatre (4) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Programmes d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées

Investissements par agent de livraison en 2020-2021

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Mesure spéciale: Subvention 2018 (SUBV-2018)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	95 314 \$	33 717 \$	129 031 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice			- \$
Entreprise Forêt-Logik Inc.	41 620 \$		41 620 \$
Groupe forestier de Champlain Inc.	625 841 \$	539 639 \$	1 165 480 \$
Groupe forestier de Portneuf Inc.		20 542 \$	20 542 \$
Jean-Luc Paquin ing.f.	3 192 \$		3 192 \$
Le groupe CAF inc.			- \$
Ressources forestières biotiques			- \$
SGD Génie forestier et gestion de projets Inc.	46 628 \$		46 628 \$
Sylva Croissance Inc.	9 479 \$		9 479 \$
Sylvafor Inc.			- \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	703 395 \$	156 290 \$	859 684 \$
Total	1 525 468 \$	750 188 \$	2 275 656 \$

Les investissements

Afin de contribuer à l'effort de relance du secteur forestier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, des ajouts de traitements de 3^e dégagement de plantation et de 2^e éclaircies commerciales de plantations de résineux (SEPM) et de plantations de pins blancs et de pins rouges ont été introduits pour l'année 2020-2021. De plus, la grille de taux prévoit des ajustements qui prennent en compte la réalisation des traitements sylvicoles dans le respect des mesures sanitaires et une variation du prix du carburant depuis le dépôt des valeurs à 100 % par le BMMB.

- Le Programme Régulier

Les investissements du programme régulier totalisent 1 525 468 \$ en 2020-2021. Ces investissements impliquent 109 producteurs forestiers.

Programme Régulier							
Investissements 2020-2021 par catégorie de travaux							
Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	40			50 079 \$	551 \$	50 629 \$	3%
Reboisement (126 831 reboisés et transportés)	63			65 700 \$	1 761 \$	67 461 \$	4%
Entretien de plantation	437			839 140 \$	46 222 \$	885 361 \$	58%
Traitements non commerciaux	173			290 671 \$	15 432 \$	306 102 \$	20%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feuillus</i>	12	1 776 \$		344 \$	215 914 \$	14%
	<i>Résineux</i>	77	12 985 \$				
	Coupes commerciales	128	2 797 \$	129 789 \$	2 168 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	233	62 334 \$		3 721 \$		
Total des investissements	1 074	79 892 \$	- \$	1 375 378 \$	70 198 \$	1 525 468 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

L'enveloppe de 2,709 M\$ de la Mesure spéciale est pour la période 2018-2023. Ce budget supplémentaire permet de financer des coupes réalisées depuis janvier 2018 ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien) lorsque ces superficies sont mal régénérées à la suite de ces coupes.

Pour cette troisième année d'une subvention de 5 ans, les investissements totalisent 750 188 \$. Ces investissements impliquent 51 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)							
Investissements 2020-2021 par catégorie de travaux							
Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	184			229 823 \$	2 754 \$	232 577 \$	31%
Reboisement (415 296 reboisés et transportés)	208			226 390 \$	18 097 \$	244 487 \$	33%
Entretien de plantation	49			94 042 \$	5 192 \$	99 233 \$	13%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feuillus</i>	25	3 756 \$		235 \$	173 891 \$	23%
	<i>Résineux</i>	37	6 297 \$				
	Coupes commerciales	159	1 097 \$	142 904 \$	2 726 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	59	15 925 \$		951 \$		
Total des investissements	659	27 074 \$	- \$	693 159 \$	29 955 \$	750 188 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

Les volumes récoltés

- Le Programme Régulier

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 112 m³/ha pour un volume total récolté de 40 412 m³ sur 360 hectares.

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 96 m³/ha pour un volume total récolté de 20 935 m³ sur 219 hectares.

Programme Régulier			
Volume récolté selon le traitement 2020-2021			
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté	
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)
Coupe progressive - Résineux	14	1 308	91
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	25	1 340	53
Peuplements résineux 1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	21	1 563	74
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	11	1 130	100
2 ^e Éclaircie - Plantation - Résineux	18	1 232	70
2 ^e Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	3	286	84
Sous-total Résineux	93	6 859	74
Peuplements feuillus Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	9	349	41
Jardinage - Feuillus d'ombre	4	182	52
Sous-total Feuillus	12	531	44
Coupe de récupération - Totale	22	2 778	124
Aide technique à la mobilisation des bois	233	30 245	130
Total	360	40 412	112

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)			
Volume récolté selon le traitement 2020-2021			
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté	
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)
Coupe progressive - Résineux	10	773	77
Peuplements résineux 1 ^{re} Éclaircie - Naturel - DHP 9 à 15 cm	14	708	50
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	31	1 858	60
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	3	235	68
Sous-total Résineux	59	3 573	61
Peuplements feuillus Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	16	1 282	82
Coupe progressive - Feuillus d'ombre	5	345	71
Jardinage - Feuillus d'ombre	5	214	45
Sous-total Feuillus	25	1 840	73
Coupe de récupération - Totale	75	8 494	113
Aide technique à la mobilisation des bois	59	7 028	118
Total	219	20 935	96

En 2020-2021, la récolte a été mécanisée pour 94 % des superficies traitées.

Méthode de récolte	2016-2017 PAMVFP et PMB		2017-2018 PAMVFP et PMB		2018-2019 PAMVFP		2019-2020 PAMVFP		2020-2021 PAMVFP	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	158	58%	479	74%	343	78%	451	84%	545	94%
Manuelle ou conventionnelle	113	42%	171	26%	94	22%	89	16%	34	6%
Total	271		650		437		539		579	

L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux groupements forestiers accrédités. Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Répartition des investissements par type d'aide 2020-2021				
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	67 158 \$	52	216 048 \$	172
Reboisement (ha)	85 813 \$	79	226 134 \$	192
Entretien de plantation (ha)	426 367 \$	211	558 228 \$	276
Traitements non commerciaux (ha)	226 282 \$	128	79 820 \$	46
Traitements commerciaux (ha)	284 013 \$	419	105 792 \$	160
Total des investissements	1 089 634 \$	887	1 186 022 \$	845
% des investissements	48%		52%	
% des superficies traitées		51%		49%
Coût moyen par hectare traité	1 228 \$		1 403 \$	
Nombre de producteurs desservis	95		44	
Investissements par producteur	11 470 \$		26 955 \$	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2020-2021, 995 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier reconnu: 983 petits et 12 grands propriétaires. Ensemble, ils détiennent 350 793 hectares à vocation forestière (4 355 lots dont 1 854 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

Sur le territoire couvert par l'Agence, 139 propriétaires ont accès au programme (Régulier 109 et SUBV-2018 51). Certains producteurs ont du financement du Régulier et de la Subvention 2018.

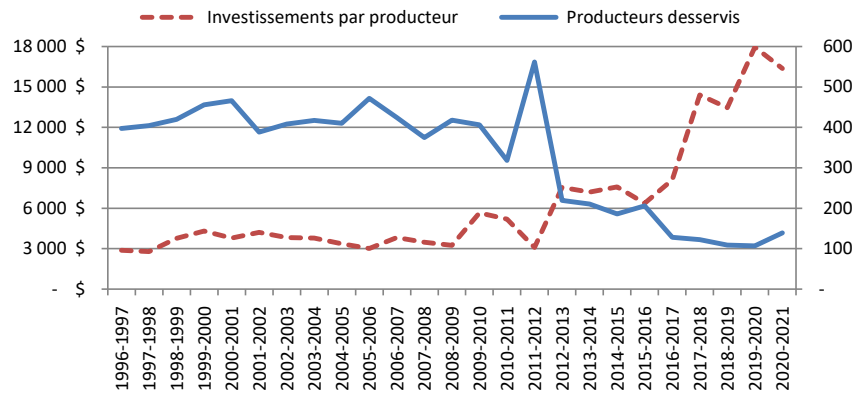
Certificats de producteurs forestiers Territoire de la Mauricie	
au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1 552
2013	1 462
2014	1 472
2015	1 386
2016	1 327
2017	1 210
2018	1 165
2019	1 085
2020	1 050
2021	995

L'aide financière moyenne par producteur est de 16 372 \$. Les petits propriétaires (131) bénéficient d'une aide financière moyenne de 10 516 \$ alors que 8 grands producteurs forestiers (> 800 hectares d'un seul tenant), reçoivent une aide financière moyenne de 112 251 \$.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)					
Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2020-2021					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	131	94%	1 377 652 \$	61%	10 516 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	8	6%	898 004 \$	39%	112 251 \$
Total	139		2 275 656 \$		16 372 \$

Tous programmes Agence Mauricie
Aide financière par producteur forestier 1996-2021

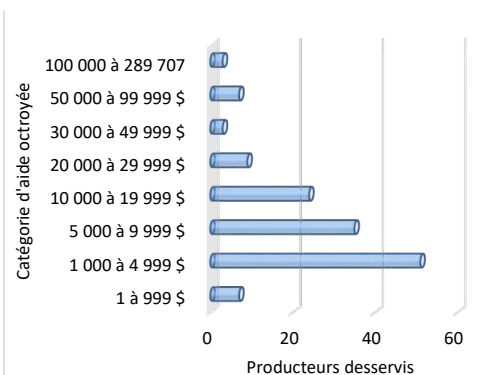
Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
2018-2019	1 466 605 \$	109	13 455 \$
2019-2020	1 920 362 \$	107	17 947 \$
2020-2021	2 275 656 \$	139	16 372 \$
Total 1996-2020 (25 ar)	39 455 659 \$		
Moyenne	1 578 226 \$	327	6 367 \$



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Répartition de l'aide financière par catégorie en 2020-2021

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
1 à 999 \$	7	5 386 \$	769 \$
1 000 à 4 999 \$	51	141 703 \$	2 778 \$
5 000 à 9 999 \$	35	266 904 \$	7 626 \$
10 000 à 19 999 \$	24	329 336 \$	13 722 \$
20 000 à 29 999 \$	9	228 374 \$	25 375 \$
30 000 à 49 999 \$	3	124 930 \$	41 643 \$
50 000 à 99 999 \$	7	447 140 \$	63 877 \$
100 000 à 289 707	3	731 883 \$	243 961 \$
Total	139	2 275 656 \$	16 372 \$



Les investissements 2020-2021 par territoire

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2020-2021

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis*	Portion des producteurs desservis	Dollars investis		Investissements moyens par producteur
				Les Chenaux	Mékinac	
Agglomération de La Tuque	49	12	24%	499 805 \$		41 650 \$
MRC des Chenaux	282	38	13%	335 870 \$		8 839 \$
MRC Maskinongé	308	26	8%	178 314 \$		6 858 \$
MRC Mékinac	263	49	19%	1 017 475 \$		20 765 \$
Ville de Shawinigan	74	7	9%	80 007 \$		11 430 \$
Ville de Trois-Rivières	74	14	19%	164 186 \$		11 728 \$
Total *	1 050	146		2 275 656 \$		

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

Territoire de l'AMFM	995	139	14%	2 275 656 \$		16 372 \$
----------------------	-----	-----	-----	--------------	--	-----------

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2020-2021

Catégorie de travaux	Territoire		MRC				Villes		Superficies traitées (ha)
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé		Trois-Rivières	Shawinigan		
				Mékinac	Mékinac				
Préparation de terrain	9		18	28	124	2	42	223	
Reboisement	50	42	42	10	111	43	15	271	
Entretien de plantation	129	59	59	28	248	5	17	486	
Traitements non commerciaux	79	3	3	10	75	6	6	173	
Traitements commerciaux	84	145	145	104	149	14	83	578	
Total (ha)	352	267	180	180	707	70	156	1 732	
Investissements par territoire	499 805 \$	335 870 \$	178 314 \$	1 017 475 \$	80 007 \$	164 186 \$	2 275 656 \$		

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2020-2021

Catégorie de travaux	Territoire		MRC				Villes		Dollars Investis
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	13 271 \$		22 534 \$	35 585 \$	154 810 \$	2 381 \$	54 625 \$	283 206 \$	
Reboisement	51 371 \$		48 038 \$	11 360 \$	132 178 \$	51 254 \$	17 747 \$	311 947 \$	
Entretien de plantation	261 313 \$		119 286 \$	56 752 \$	503 218 \$	10 130 \$	33 895 \$	984 594 \$	
Traitements non commerciaux	149 908 \$		5 424 \$	16 606 \$	124 931 \$	9 234 \$		306 102 \$	
Traitements commerciaux	23 941 \$		140 588 \$	58 010 \$	102 338 \$	7 009 \$	57 919 \$	389 805 \$	
Total	499 805 \$	335 870 \$	178 314 \$	1 017 475 \$	80 007 \$	164 186 \$	2 275 656 \$		



La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison du programme. Cette vérification porte sur:

- la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution;
- les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA);
- la conformité sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits ou exécutés.

Les plans de sondage

Le plan de sondage débute au 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2020. En 2020, les travaux vérifiés sont financés par le PAMVFP (Régulier et Subvention 2018).

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 295 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme d'aide.

L'Agence procède à la vérification de 13 projets avant traitement (4 %).

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Mises à part les activités de martelage qui sont combinées à un traitement commercial, tous les travaux exécutés et intégrés dans le SIGGA pendant la période du plan de sondage sont susceptibles d'être vérifiés. Pour l'année financière 2020-2021, 313 traitements sur 298 rapports d'exécution (formulaires) sont présentés et composent le plan de sondage (Régulier 133 et SUBV-2018 180).

Les travaux réalisés ont une valeur de 2 031 355 \$ (Régulier pour 1 186 071 \$ et SUBV-2018 pour 845 284 \$). La vérification se fait sur 39 (12 %) traitements exécutés (Régulier 18 et SUBV-2018 21). La valeur des travaux vérifiés est de 232 190 \$ (11 %).

Bilan de la vérification opérationnelle 2020-2021 (compilation des résultats par formulaire et par section)

Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	13	99,0%	100,0%	98,5%			99,0%
Rapport d'exécution	39	97,3%	98,7%	98,0%	100,0%	100,0%	98,7%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

Les résultats de la vérification opérationnelle

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, 11 des 13 projets vérifiés sont conformes. La note de VO AMFM est de 99,0 %.

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives : désignation et signature du représentant incorrectes, non respect du délai de transmission de deux semaines avant le début des travaux, désignation cadastrale manquante et numéro de photo aérienne erroné.

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 39 traitements vérifiés ont une conformité MFFP de 100 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère (Conformité MFFP), la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % dans le cas du reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et les dégagements de la régénération et 100 % dans le cas des coupes d'éclaircies précommerciales et commerciales.

La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exécution vérifiés est de 98,7 % pour le PAMVFP (Régulier 98,9 % et SUBV-2018 98,6 %).

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives : numéro de photo aérienne erroné, mauvais rang inscrit sur le formulaire papier et le code et nom de rang absents sur le formulaire. Des fautes techniques sont aussi constatées : données forestières exigées qui sont manquantes sur le formulaire papier et absence de la confirmation que la procédure pour prévenir la maladie du rond a été respectée pour une coupe commerciale réalisée dans le pin.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Bilan de la vérification opérationnelle 2020-2021 (janvier à décembre 2020) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits	Prescriptions/Projets présentés ¹	Prescriptions/Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ²
Préparation de terrain	40			
Mise en terre des plants	52			
Entretien de plantation	81	13	16%	99,0%
Traitements non commerciaux	11			
Traitements commerciaux	111			
Total	295	13	4%	99,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

² Une prescription peut contenir plus d'un traitement et correspond à un projet.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)						
Bilan de la vérification opérationnelle 2020-2021 (janvier à décembre 2020) par catégories de travaux exécutés						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Traitements facturés	Traitements vérifiés	Pourcentage de traitements vérifiés	Note de VO AMFM ¹	Conformité MFFP ³
Régulier	Préparation de terrain	9				
	Mise en terre des plants	17	3	18%	96,6%	100,0%
	Entretien de plantation	74	10	14%	99,1%	100,0%
	Traitements non commerciaux	12	3	25%	99,6%	100,0%
	Traitements commerciaux	21	2	10%	100,0%	100,0%
	Sous-total Régulier	133	18	14%	98,9%	100,0%
SUBV-2018	Préparation de terrain	36	2	6%	99,4%	100,0%
	Mise en terre des plants	43	11	26%	97,5%	100,0%
	Entretien de plantation	10				
	Traitements commerciaux	91	8	9%	99,9%	100,0%
	Sous-total SUBV-2018	180	21	12%	98,6%	100,0%
	Total	313	39	12%	98,7%	100,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Un rapport d'exécution peut contenir plus d'un traitement. 275 rapports d'exécution soumis contenant 287 traitements exécutés.

³ Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.



La performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence.

Les agents livreurs n'ayant réalisé aucun traitement sylvicole dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe. Les résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.



Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 7 formations auxquelles 34 propriétaires de la Mauricie participent.

Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM en 2020-2021			
Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants
Aménagement d'une érablière	1	Octobre 2020	3
Aménagement forestier pour le chevreuil et sa chasse	1	Septembre 2020	11
Façonnage et classement de bois	1	Septembre 2020	5
Identification des arbres feuillus et résineux	1	Septembre 2020	1
Initiation à la cueillette des plantes comestibles	1	Août 2020	5
Initiation à l'aménagement d'un boisé privé	1	Septembre 2020	2
Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles	1	Septembre 2020	7
Total	7		34

Dans l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, six (6) conseillers forestiers rencontrent 34 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.

Le bureau d'enregistrement

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 11,50 \$ à 11,60 \$ et de 22,80 \$ à 23,10 \$ en janvier 2021. Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais de fonctionnement de l'Agence.

Au total, 163 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées impliquant 152 producteurs forestiers.

Le BE de la Mauricie reçoit du financement du MFFP pour :

- apporter des corrections de saisie dans le FPR lorsqu'elles sont requises par les BE.
- soutenir le personnel du MFFP dans la réalisation de tests de fonctionnement du nouveau FPR. Ces validations sont faites par le personnel des Agences Mauricie et Chaudière.

Le nouveau FPR est en ligne depuis Juillet 2020. Des améliorations sont faites en continue pour améliorer le fonctionnement et ajouter des fonctionnalités au nouveau système.

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2020-2021			
Revenus		Dépenses	
BE Mauricie		BE Mauricie	
Droits prescrits (frais d'enregistrement)	3 641 \$	Salaires et bénéfices marginaux	4 663 \$
		Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	1 065 \$
		Loyer *	3 472 \$
			9 200 \$
MFFP - Mandats		MFFP - Mandats (salaires)	
- Pilote du Registre	1 076 \$	- Corrections au Registre	1 076 \$
- Refonte du Registre	5 063 \$	- Refonte du Registre - Tests	
		Agence Mauricie	4 684 \$
		Agence Chaudière	379 \$
			6 139 \$
Total	9 780 \$		15 339 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Statistiques sur les demandes traitées par le BE en 2020-2021	
Demandes avec droit	Demandes traitées
Mise à jour, ajout au dossier	18
Ouverture de dossier	29
Renouvellement du Certificat	53
Renouvellement du Certificat et du PAF	58
Renouvellement du PAF	5
Dossiers traités	163
Producteurs impliqués	152
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	276
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	3
Information, renvoi du dossier au producteur	5
Dossiers traités	284

Les autres activités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différentes activités en région et à l'échelle provinciale. Avec la pandémie de COVID 19, la plupart des rencontres se sont tenues par visioconférence.

La représentation régionale

- Table de concertation régionale du Lac St-Pierre: Stratégie de mobilisation, 23 fév. 2021;
- Plan régional des milieux humides et hydrique (PRMHH) :
 - Conseil régional de l'environnement / Webinaire milieux humides et hydriques en Mauricie, juin 2020;
 - Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY): Plan directeur de l'eau, novembre 2020;
 - Bassin versant Saint-Maurice (BVSM): Atelier participatif, février 2021;
- MRC des Chenaux / Modifications au règlement relatif à l'abattage d'arbres, avril 2020;
- SADC Maskinongé / Projet « en route vers la carboneutralité »; visioconférence, sept. 2020;
- MRC Mékinac Planification stratégique 2020-2024, octobre 2020;
- MFFP / Direction des inventaires forestiers : Photo-interprétation et cartographie du 5^e inventaire écoforestier, décembre 2020;
- FPInnovations / Étude des bois sans preneurs: fourniture de données, janvier 2021;
- Parc National de la Mauricie / Atelier sur le potentiel de connectivité écologique en Mauricie », mars 2021;
- Nombreux dossiers auprès des notaires pour le transfert de la responsabilité à protéger les investissements lors de la vente d'une propriété sous aménagement.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP, nombreux appels conférences et visioconférences toute l'année;
- Registre des producteurs forestiers (FPR) / Refonte du système, M. Blais et J. Bussièrès,
 - Appels / visioconférences et plusieurs séances de tests avant/après la mise en ligne.
- Bureaux d'enregistrement (BE) / Correction des matricules, visioconférence 25 février 2021;
- Comité SIGGA - Agences / Modernisation du SIGGA (SIGGA 2.0), J. Bussièrès,
 - Appels / visioconférences avec le comité et le consultant Devicom;
 - Présentation du rapport de rétro-ingénierie par Devicom, Cookshire, mai 2020;

Autre : Arbitrage pour l'Agence des Bois-Francs / Nombreuses visioconférences du comité, rédaction du rapport et présentation à Ham-Nord en juillet 2020.

Les activités de formation et les colloques

- AFVSM / Assemblée générale annuelle le 20 novembre 2020;
- Service canadien des forêts / Série de webinaires sur l'analyse intégrée régionale des impacts des changements climatiques sur la forêt du Québec; janvier et février 2021;
- Webinaire Conservation et aménagement forêt privée 16 mars 2021;
- OIFQ / Colloque Carbone forestier 25 mars 2021.

Les plans d'action

Dans le cadre de l'Entente de gestion 2019-2023 signée avec le MFFP, l'Agence adopte, en début de saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies ou investissements) à atteindre selon les éléments définis par le ministre.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2018, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2018 pour la durée de l'entente 2018-2023. La convention inclut un plan d'action pour chacune des cinq (5) années prévues. Le plan révisé est soumis annuellement au ministre.

Les résultats sont présentés en annexe.



Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Dans le cadre du PPMV révisé (PPMV 2017), un indicateur et une cible sont fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

En 2020-2021, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.



Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale 2016-2021

Le PPMV mis à jour en 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles qui vise à optimiser les ressources financières et humaines pour réaliser les traitements qui favorisent de meilleurs rendements des forêts privées. Ultimement, les volumes récoltés permettent d'approvisionner les usines de transformation du bois, une contribution tangible à l'activité économique. Une augmentation de la mobilisation des bois de forêt privée est une cible importante de la planification stratégique des partenaires de la forêt privée.

La programmation quinquennale 2016-2021 a été établie sur la base du financement régulier. Les enveloppes supplémentaires et les orientations du MFFP (Planification stratégique 2016-2019, Mobilisation des bois de forêt privée, Mesure spéciale « Subvention 2018 », Stratégie nationale de production de bois, Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 ...) font en sorte que l'Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux exigences « ponctuelles » du ministre. Les conseillers forestiers sont invités à respecter la programmation régionale, mais ultimement, c'est le terrain qui a le dernier mot !

L'intensification de la récolte implique la remise en production d'une grande partie des superficies récoltées par coupe totale. Ces travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) nécessitent un suivi de la régénération et l'affectation d'une plus grande part du budget régional à la réalisation de ces travaux non commerciaux.



Les travaux financés 2016-2021 par les programmes de l'Agence versus la programmation quinquennale 2016-2021 du plan d'action du PPMV														
Groupe de travaux	Quantités annuelles réalisées					Après 5 ans			Objectifs annuels visés dans le PPMV					
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	Total réalisé	Total visé	Écart sur les 5 années	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	
Remise en production														
Préparation de terrain (ha)	101	157	140	354	223	976	931	45	101	260	190	190	190	
Plantation et regarni (ha)	178	112	193	192	271	946	1 008	(62)	178	200	210	210	210	
Entretien de plantation (ha)	209	436	393	384	486	1 908	1 479	429	209	355	305	305	305	
Éducation des peuplements														
Traitements non-commerciaux (ha)	334	301	154	252	173	1 215	1 559	(344)	334	370	285	285	285	
Traitements commerciaux (ha)	271	315	175	206	287	1 254	2 141	(887)	271	1 000	290	290	290	
Aide techn. mobilisation des bois (CT) (ha) ¹		334	262	333	292	1 221	0	1 221						
Total	1 093	1 655	1 318	1 721	1 732	7 520	7 118	402	1 093	2 185	1 280	1 280	1 280	

¹ ATMB finance un partie de la technique requise pour la réalisation de coupes totales

LES PERSPECTIVES 2021-2022

D'abord un petit retour sur la dernière année alors que la COVID-19 n'a finalement pas eu les impacts négatifs tant redoutés. Au printemps 2020, nous avons vécu une période d'incertitudes qui nous a fait craindre le pire. À ce moment-là, même la reconduction des programmes était remise en question. Heureusement, le fait que le gouvernement ait rapidement annoncé le maintien de ses investissements dans les programmes « prioritaires », les activités ont rapidement pu reprendre dans le respect des règles sanitaires.

Pour 2021-2022 ...

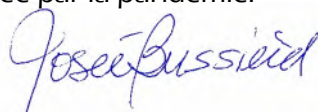
La livraison des programmes devrait se poursuivre quasi normalement tout en suivant les consignes de la santé publique. Le MFFP maintient le financement accordé pour l'ajustement des taux en contexte de COVID ainsi que les activités de 3^e entretien de plantation et de 2^e éclaircie commerciale. Un nouveau conseiller forestier est accrédité. Pour les autres, les conditions de livraison sont présentes pour connaître une bonne saison.

La perception de la contribution industrielle reste préoccupante. Des 348 100 m³ de bois mis en marché par les syndicats en 2020, l'Agence a perçu une contribution de 95 150 m³ ... seulement 27 %. Malgré que le printemps et l'été aient été difficiles pour l'industrie, les choses se sont replacées et ... la COVID a le dos large ! Pour les 4 dernières années, le déficit entre les volumes annuels mis en marché par les SPB et les contributions perçues par l'Agence est de près de 600 000 m³. C'est pour le tiers des volumes mis en marché dont l'Agence n'a toujours pas reçu la contribution.

La révision ciblée du régime forestier qui vise à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers est en cours. Ce sera sans doute une source de discussions pour 2021-2022 tant pour les partenaires nationaux que régionaux. L'exercice implique une révision et une simplification des processus de livraison, autrement dit du travail des agences tant du point de vue d'une diminution des actes administratifs que des exigences techniques. Tous les processus sont remis en question. S'ajoute la volonté des partenaires nationaux d'avoir accès à un bilan annuel de la performance des agences. Cela implique de définir des critères et des cibles qui sont significatifs dans un contexte où les 17 régions ont des réalités budgétaires bien différentes. Le mandat a été donné au consultant DelDegan Massé et Associés (DDM). Les entrevues ont débuté auprès des bureaux d'enregistrement, des agences et des conseillers forestiers. Les résultats sont attendus pour l'été.

Finalement, la correction des matricules erronés au Registre des producteurs forestiers (FPR) est en cours. Des changements à la Loi sur la fiscalité municipale exigent depuis mars 2020 que les municipalités identifient les propriétés des producteurs forestiers reconnus. Le MFFP a mandaté les bureaux d'enregistrement (BE) pour mettre à jour les dossiers des producteurs forestiers dont les matricules enregistrés au FPR ne correspondent plus à ceux des municipalités, souvent à la suite de la récente réforme cadastrale.

Une autre année bien remplie s'annonce malgré les contraintes et la situation inhabituelle causée par la pandémie.



Josée Bussi eres, ing.f., M.Sc.,



LES ANNEXES



Liste des acronymes

AETSQ	Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
GFQ	Groupements forestiers Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RESAM	Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SMVFP	Service de la mise en valeur des forêts privées (MFFP)
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents livreurs du programme en 2020-2021

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5 300, rue des Tournelles, Québec (Qc) G2J 1E4
Tél. : 418-872-1773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Rémy Gingras ing.f.
Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE

1 780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0
Tél. : 819-535-6262 Courriel : bhbellerville@coopforestiere.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.

710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0
Tél. : 819-668-4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1 003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4
Tél. : 819-538-1447 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9
Tél. : 418-337-6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.
Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.

4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0
Tél. : (450) 898-1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

LE GROUPE CAF (Le groupe Conseil en Aménagement Forestier)

4697 Rte de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, (Qc) G3N 1T3
Tél. : (418) 284-3473 Courriel : infocaf@groupecaf.com

Guillaume Lanthier ing.f.
Sandra Veillette ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES

965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0
Tél. : (450) 960-2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Jean-Sébastien Malo ing.f.
Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS

386, rue de St-Jovite # 3, Mont-Tremblant (Qc) J8E 2Z9
Tél. : 819-717-9544 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Xavier Noël Monastese ing.f.
Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.

985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4
Tél: (451) 586-0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu ing.f.
Ariane Généreux-Tremblay ing.f.
Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR

271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0
Tél. : 819- 523-3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2 410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5
Tél. : 819-370-8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Éric Frigon ing.f.
Frédérique Gagnon-Lupien ing.f.
Ghislain Leblond ing.f. (directeur)
Patrick Lupien ing.f. (responsable)

Critères de performance

Pondération des critères

	Critères MFFP	Critères	Pondération	
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%	
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)		
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans	3,00%	
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale	1,00%
			Programmation révisée	0,50%
			Chantiers de reboisement	2,00%
	Autres	Autres (Collaboration générale *)		1,50%
Utilisation de l'enveloppe allouée (après le 15 janvier)		2,00%		

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2020-2021 - 2 critères de 0,75 % chacun
 - Destination des volumes sur le Rapport d'exécution (RE)
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2017 à 2020)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs					
MFFP #	Critères de performance Détails	conformité			
		2017	2018	2019	2020
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	99,6%	95,5%	99,0%	99,0%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	96,7%	99,3%	99,4%	98,0%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	96,6%	100,0%	100,0%	100,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	93,1%	96,2%	100,0%	100,0%
3	Suivre les plantations ¹	83,3%	100,0%	40,0%	100,0%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.) ²	83,3%	89,3%	97,2%	75,0%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée ³	40,0%	66,7%	75,0%	71,7%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement ⁴	100,0%	100,0%	100,0%	60,0%

¹ 4 agents livreurs avaient des suivis de plantations de 2 et 5 ans à transmettre au 31 mars

² Certains agents livreurs omettent d'indiquer la destination des volumes récoltés sur les rapports d'exécution de traitements commerciaux

³ 6 agents livreurs ont utilisé l'enveloppe budgétaire confirmée au 15 janvier

⁴ 3 agents livreurs ont transmis leur cédule des chantiers de reboisements en cours

Bilan des plans d'action annuel

PAMVFP / Bilan plan d'action 2020-2021				
Budget estimé : 1 820 017 \$				
Budget investi : 1 544 811 \$				
Actions	Indicateurs	2020-2021	Résultat par rapport à la cible	
			2020-2021	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	1 711 500 \$	1 309 554 \$	77%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	1163	714	61%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois	2 700 \$	66 056 \$	2447%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois	10	233	2330%
	Sommes investies en traitements commerciaux* (sans l'aide à la mobilisation des bois)	70 000 \$	149 859 \$	214%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	100	128	128%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	3 817 \$	2 350 \$	62%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	32 000 \$	16 992 \$	53%

* Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.

SUBVENTION 2018 / Bilan plan d'action 2020-2021 Année 3 d'une subvention de 5 ans (fin 31 mars 2023)					
Budget cible : 696 931 \$					
Budget réel : 750 188 \$					
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	Résultat par rapport à la cible
				2020-2021	% atteint
Traitements commerciaux	Sommes investies en traitements commerciaux	\$	238 150 \$	173 891 \$	73%
	Nb d'hectares réalisés en traitements commerciaux*	ha	449	219	49%
Traitements non commerciaux	Sommes investies en traitements non commerciaux	\$	458 781 \$	576 297 \$	126%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	ha	459	440	96%

* Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretien des plantations et éducation des peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croître après 8 ans	L'Agence débute l'inventaire des plantations de 8 ans. Depuis 2017, les plantations 2009 à 2012 sont visitées.
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale : de 2011-2015 : 6 ha de 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage. Le PADF finance les mêmes activités que le PAMVFP.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Une résolution est transmise au MFFP pour rétablir le financement des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha Avril 2021 = 4 335 lots pour 350 793 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (FPR)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 422 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière Avril 2021 = 995 prod / 350 793 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	En 2018, la TBE est présente dans le secteur St-Élie. En 2020, la TBE n'est toujours pas en région. En 2018, la neige et le verglas ont causé des dommages dans des plantations de pins. 33 ha de coupes de récupération totale financés en 2019. 97 ha de coupes de récupération totale financés en 2020.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisés 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58%) mécanisés 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74%) mécanisés 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78%) mécanisés 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84%) mécanisés 2020-2021 : 545 ha / 579 ha (94%) mécanisés
Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Augmenter le nb de nouveaux producteurs enregistrés au Registre des producteurs forestiers	Dernier quinquennal 2011-2016 : 360 nouveaux producteurs. Financement de visites/conseil de recrutement. Accréditation de nouveaux conseillers forestiers pour la livraison du PAMVFP.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP RÉGULIER EN 2020-2021

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme régulier										
Préparation de terrain										
	05	7504	DÉCHICQUETAGE	1 406	1	5 ha		5 952	797	6 749
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 238	8	35 ha		37 520	5 810	43 330
	05	7500	PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	15	8	37 ha		257	294	551
		Total			9	40 ha		43 729	6 900	50 629
Mise en terre et transport des plants										
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	548	3	2 pr		673	412	1 085
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	548	7	37 pr		12 539	7 671	20 210
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	494	1	80 pr		24 165	15 363	39 528
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	613	3	6 pr		2 592	1 331	3 923
	06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	2	1 pr		270	139	409
	06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	1	1 pr		360	185	544
	06	7600	MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	44	9	40 pr		1 441	320	1 761
		Total	pr: plants reboisés		17	127 pr		42 040	25 421	67 461
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	32	255 ha		363 788	126 369	490 157
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	28	99 ha		140 665	48 862	189 527
	07	7753	3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	17	75 ha		106 946	37 150	144 096
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	6 ha		8 123	2 822	10 944
	07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	2 ha		3 278	1 139	4 416
	07	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	106	76	436 ha		34 884	11 337	46 222
		Total			81	437 ha		657 683	227 678	885 361
Traitements non commerciaux										
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 658	7	77 ha		96 084	31 566	127 649
	08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1 920	3	47 ha		66 548	23 117	89 664
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 476	10	50 ha		42 841	30 516	73 357
	08	7800	NON COMMERCIAUX - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	89	20	173 ha		11 617	3 815	15 432
		Total			20	173 ha		217 090	89 013	306 102

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP RÉGULIER EN 2020-2021 (SUITE)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
		09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	148	3	12 ha		1 776	1 776
		09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	168	31	77 ha		12 985	12 985
		09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	268	5	8 ha		2 251	2 251
		09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 351	2	4 ha	3 175	1 554	4 729
		09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 137	2	2 ha	1 247	799	2 047
		09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 695	1	1 ha	751	266	1 017
		09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 474	4	4 ha	3 811	1 643	5 454
		09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 511	1	1 ha	534	222	756
		09	7988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 150	1	1 ha	777	488	1 265
		09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	268	29	224 ha		60 083	60 083
		09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 133	1	9 ha	5 857	3 774	9 631
		09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	953	1	13 ha	6 413	5 594	12 008
		09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	547	4	22 ha	6 255	6 009	12 264
		09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 364	5	25 ha	22 540	10 878	33 418
		09	8986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 201	5	17 ha	13 240	7 766	21 005
		09	8987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 228	3	11 ha	8 467	4 795	13 262
		09	8988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	962	8	17 ha	5 335	7 370	12 706
		09	8989	2 ^E ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	890	1	3 ha	1 516	1 510	3 026
		09	7900	MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	4	32	86 ha		344	344
		09	7925	ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	5	8 ha		134	134
		09	7950	COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	11	11 ha	-90	280	190
		09	8925	ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	29	224 ha		3 587	3 587
		09	8950	COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	28	116 ha	-930	2 908	1 977
			Total		107	360 ha		78 898	137 017	215 914
			Total PAMVFP-RÉGULIER		234			1 039 439	486 029	1 525 468

* Montant brut correspond au taux multiplié par la superficie

68%

32%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP SUBVENTION 2018 EN 2020-2021

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme Subvention 2018										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBOUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 412	3	18 ha		22 416	2 986	25 448
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 238	31	164 ha		175 819	27 226	203 044
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	832	1	2 ha		1 066	266	1 331
05	7500		PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	15	33	184 ha		1 285	1 469	2 754
	Total				35	184 ha		200 585	31 946	232 577
Mise en terre et transport des plants										
06	7633		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	548	1	1 pr		221	135	356
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	548	36	399 pr		135 661	82 993	216 573
06	7643		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	613	2	2 pr		729	374	1 103
06	7644		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	3	4 pr		1 445	742	2 059
06	7650		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	1	10 pr		4 161	2 137	6 299
06	7600		MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	44	40	415 pr		14 951	3 322	18 097
	Total		pr: plants reboisés		43	415 pr		157 168	89 704	244 487
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	10	49 ha		69 797	24 245	94 042
07	7700		ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	106	10	49 ha		3 918	1 273	5 192
	Total				10	49 ha		73 715	25 519	99 233
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	148	7	25 ha		3 756	3 756	3 756
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	168	13	37 ha		6 297	6 297	6 297
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MANUELLE	268	2	11 ha		3 002	3 002	3 002
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 137	1	1 ha		624	400	1 023
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 695	2	2 ha		2 402	852	3 254
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	268	19	48 ha		10 817	6 971	17 788
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 133	3	16 ha		3 202	2 131	5 333
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 111	2	5 ha		4 647	4 054	8 701
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	953	3	9 ha		3 626	2 167	5 793
09	8974		COUPE PROGRESSIVE FEUILUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 187	2	5 ha		20 936	20 111	41 069
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	547	13	75 ha		10 746	6 283	17 028
09	8980		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 364	2	14 ha		26 882	12 974	39 856
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 364	5	29 ha		2 619	1 536	4 155
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 201	2	3 ha		235	235	235
09	7900		MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	4	18	59 ha		179	179	179
09	7925		ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	2	11 ha		-23	71	48
09	7950		COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	3	3 ha		772	772	772
09	8925		ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	21	48 ha		-1 251	3 910	2 678
09	8950		COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	32	156 ha		85 227	88 621	173 891
	Total				76	219 ha		516 695	235 790	750 188
Total SUBV-2018										
* Montant brut correspond au taux multiplié par la superficie 69%										

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP EN 2020-2021 (Régulier et Subvention 2018)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme régulier et programme Subvention 2018										
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 412	3	18 ha		22 416	2 986	25 448
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 406	1	5 ha		5 952	797	6 749
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 238	39	199 ha		213 339	33 036	246 374
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	832	1	2 ha		1 066	266	1 331
	05	7500	PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	15	41	220 ha		1 542	1 762	3 305
		Total			44	223 ha		244 314	38 847	283 206
Mise en terre et transport des plants										
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	548	4	3 pr		894	547	1 441
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	548	43	436 pr		148 200	90 664	236 783
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	494	1	80 pr		24 165	15 363	39 528
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	613	5	8 pr		3 321	1 706	5 027
	06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	5	4 pr		1 715	881	2 468
	06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	2	11 pr		4 521	2 322	6 843
	06	7600	MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	44	49	455 pr		16 392	3 643	19 858
		Total pr. plants reboisés			60	542 pr		199 208	115 125	311 947
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	42	304 ha		433 585	150 614	584 198
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	28	99 ha		140 665	48 862	189 527
	07	7753	3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	17	75 ha		106 946	37 150	144 096
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	6 ha		8 123	2 822	10 944
	07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	2 ha		3 278	1 139	4 416
	07	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	106	86	485 ha		38 803	12 611	51 413
		Total			91	486 ha		731 398	253 197	984 595
Traitements non commerciaux										
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 658	7	77 ha		96 084	31 566	127 649
	08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1 920	3	47 ha		66 548	23 117	89 664
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 476	10	50 ha		42 841	30 516	73 357
	08	7800	NON COMMERCIAUX - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	89	20	173 ha		11 617	3 815	15 432
		Total			20	173 ha		217 090	89 013	306 102

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP EN 2020-2021 (Régulier et Subvention 2018) (SUITE)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme régulier et programme Subvention 2018										
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	148	10	37 ha		5 532		5 532
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	168	44	115 ha		19 281		19 281
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	268	7	20 ha		5 253		5 253
09	7971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 351	2	4 ha		3 175		4 729
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 137	3	3 ha		1 871		3 070
09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 695	3	3 ha		3 153		4 271
09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 474	4	4 ha		3 811		5 454
09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	- PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 511	1	1 ha		534		756
09	7988	2 ^E ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 150	1	1 ha		777		1 265
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	268	48	272 ha		73 006		73 006
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 133	4	24 ha		16 674		27 419
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 111	2	5 ha		3 202		5 333
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	953	4	22 ha		11 061		20 709
09	8974		COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 187	2	5 ha		3 626		5 793
09	8979		COUPE DE RECUPERATION TOTALE - MÉCANISÉE	547	17	97 ha		27 191		53 333
09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 364	2	14 ha		10 746		17 028
09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 364	10	54 ha		49 422		73 274
09	8986	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 201	7	21 ha		15 859		25 161
09	8987	1 ^{RE} ÉCL. COMM.	- PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 228	3	11 ha		8 467		13 262
09	8988	2 ^E ÉCL. COMM.	RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	962	8	17 ha		5 335		12 706
09	8989	2 ^E ÉCL. COMM.	- PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	890	1	3 ha		1 516		3 026
09	7900		MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	4	50	145 ha		580		580
09	7925		ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	7	20 ha		314		314
09	7950		COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	14	14 ha		-112		238
09	8925		ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	50	272 ha		4 359		4 359
09	8950		COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	17	60	273 ha		-2 182		4 655
Total					183	579 ha		164 125	225 638	389 805
Total PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES - PAMVFP					398			1 556 135	721 819	2 275 656
								68%		32%

* Montant brut correspond au taux multiplié par la superficie

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2020-2021 SELON LE TYPE D'AIDE : Globale ou Technique

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP (Financement Global: aide Technique et aide Exécution)										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 412	3	18 ha		22 416	2 986	25 448
05	7504		DÉCHIQUETAGE	1 406	1	5 ha		5 952	797	6 749
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 238	39	199 ha		213 339	33 036	246 374
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	832	1	2 ha		1 066	266	1 331
05	7500		PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	15	41	220 ha		1 542	1 762	3 305
	Total				44	223 ha		244 314	38 847	283 206
Mise en terre et transport des plants										
06	7633		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	548	4	3 pr		894	547	1 441
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	548	43	436 pr		148 200	90 664	236 783
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 A 299 CC	494	1	80 pr		24 165	15 363	39 528
06	7643		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	613	5	8 pr		3 321	1 706	5 027
06	7644		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	5	4 pr		1 715	881	2 468
06	7650		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	613	2	11 pr		4 521	2 322	6 843
06	7600		MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	44	49	455 pr		16 392	3 643	19 858
	Total		pr: plants reboisés		60	542 pr		199 208	115 125	311 947
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	42	304 ha		433 585	150 614	584 198
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	28	99 ha		140 665	48 862	189 527
07	7753		3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 920	17	75 ha		106 946	37 150	144 096
07	7761		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	6 ha		8 123	2 822	10 944
07	7762		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 920	2	2 ha		3 278	1 139	4 416
07	7700		ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	106	86	485 ha		38 803	12 611	51 413
	Total				91	486 ha		731 398	253 197	984 595
Traitements non commerciaux										
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 658	7	77 ha		96 084	31 566	127 649
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1 920	3	47 ha		66 548	23 117	89 664
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 476	10	50 ha		42 841	30 516	73 357
08	7800		NON COMMERCIAUX - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	89	20	173 ha		11 617	3 815	15 432
	Total				20	173 ha		217 090	89 013	306 102

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2020-2021 SELON LE TYPE D'AIDE : Globale ou Technique (suite)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP (Financement Global: aide Technique et aide Exécution) SUITE										
Traitements commerciaux										
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL		1 351	2	4 ha		3 175	1 554	4 729
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE		1 137	3	3 ha		1 871	1 199	3 070
09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM		1 695	3	3 ha		3 153	1 119	4 271
09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM		1 474	4	4 ha		3 811	1 643	5 454
09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES		1 511	1	1 ha		534	222	756
09	7988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM		1 150	1	1 ha		777	488	1 265
09	8967	ÉCLAIRAGE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE		1 133	4	24 ha		16 674	10 745	27 419
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE		1 111	2	5 ha		3 202	2 131	5 333
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE		953	4	22 ha		11 061	9 648	20 709
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE		1 187	2	5 ha		3 626	2 167	5 793
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE		547	17	97 ha		27 191	26 119	53 333
09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM		1 364	1	12 ha		10 746	5 186	15 932
09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM		1 364	10	54 ha		49 422	23 852	73 274
09	8986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM		1 201	7	21 ha		15 859	9 302	25 161
09	8987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES		1 228	3	11 ha		8 467	4 795	13 262
09	8988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM		962	6	10 ha		5 335	4 573	9 909
09	8989	2 ^E ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES		890	1	3 ha		1 516	1 510	3 026
09	7950	COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS		17	14	14 ha		-112	351	238
09	8950	COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS		17	60	273 ha		-2 182	6 817	4 655
	Total				71	565 ha		164 125	113 420	277 587
Sous-total PAMVFP - Financement Global: aide Technique et aide Exécution				1 556 135	286			609 601	28%	2 163 438

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut*		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Financement de la Technique: aide Technique uniquement										
Traitements commerciaux										
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS		148	10	37 ha		5 532	5 532	5 532
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX		168	44	115 ha		19 281	19 281	19 281
09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE		268	7	20 ha		5 253	5 253	5 253
09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE		268	48	272 ha		73 006	73 006	73 006
09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM		444	1	2 ha		1 097	1 097	1 097
09	8988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM		444	2	6 ha		2 797	2 797	2 797
09	7900	MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS		4	50	145 ha		580	580	580
09	7925	ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS		16	7	20 ha		314	314	314
09	8925	ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS		16	50	272 ha		4 359	4 359	4 359
	Total				112	301 ha		112 218	112 218	112 218
Sous-total PAMVFP - Financement de la Technique uniquement				0%	112			112 218	100%	112 218

Total PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES - PAMVFP				1 556 135 \$	398			721 819 \$	2 275 656 \$
---	--	--	--	---------------------	------------	--	--	-------------------	---------------------

* Montant brut correspond au taux multiplié par la superficie



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

210-500, avenue Broadway
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

téléphone: (819) 536-2442
télécopieur: (819) 536-4002
Courriel: amfm@agence-mauricie.qc.ca
site web: www.agence-mauricie.qc.ca